

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_144 : BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AU 31/12/2018

L'an deux mille dix neuf, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 9 octobre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs Philippe MARAVAL, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Pierre DOAT (pouvoir à Claude JULIEN), Bruno CRUSEL (pouvoir à Laurence PUJOL), Marie-Louise AT (pouvoir à Geneviève PEREZ), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

N° DEL2019_144 : BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AU 31/12/2018

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations.

Il convient de faire chaque année un bilan, au 31 décembre, des autorisations de programme que vous trouverez ci-dessous :

BUDGET GENERAL

Autorisation de programme n°2015-01 : construction d'une passerelle piétonne sur le Tarn :

Exercice	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Prévisionnel	2020 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	548 536,54 €	156 395,35 €	1 812 515,02 €	1 536 313,24 €	3 528 000,00 €	1 988 416,25 €	9 570 176,40 €
dont : opération passerelle 2015002	548 536,54 €	156 395,35 €	1 812 515,02 €	1 536 313,24 €	3 528 000,00 €	1 988 416,25 €	9 570 176,40 €
Recettes Prévisionnelles	548 536,54 €	156 395,35 €	1 812 515,02 €	2 589 229,49 €	3 528 000,00 €	935 500,00 €	9 570 176,40 €
dont :							
Subvention région			217 021,07 €	549 089,46 €	549 089,47 €	328 800,00 €	1 644 000,00 €
Subvention Etat			50 556,82 €	210 721,59 €	210 721,59 €	118 000,00 €	590 000,00 €
Subvention département			298 176,45 €	298 176,45 €	198 784,20 €	198 783,90 €	993 921,00 €
Autofinancement et emprunt	462 236,54 €	130 740,35 €	949 435,72 €	1 106 504,78 €	1 990 671,62 €	136 456,68 €	4 776 045,69 €
FCTVA	86 300,00 €	25 655,00 €	297 324,96 €	424 737,21 €	578 733,12 €	153 459,42 €	1 566 209,71 €

Autorisation de programme n°2017-01 : financement du logement social PLH 2015-2020 :

Exercice	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Prévisionnel	2020 Prévisionnel	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	21 000,00 €	200 000,00 €	385 000,00 €	325 000,00 €	869 000,00 €	1 800 000,00 €
dont : Subvention d'équipements (chapitre 204)	- €	21 000,00 €	200 000,00 €	385 000,00 €	325 000,00 €	869 000,00 €	1 800 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	21 000,00 €	200 000,00 €	385 000,00 €	325 000,00 €	869 000,00 €	1 800 000,00 €
dont :							
Autofinancement et emprunt	- €	21 000,00 €	200 000,00 €	385 000,00 €	325 000,00 €	869 000,00 €	1 800 000,00 €

Autorisation de programme n°2017-02 : aide communautaire 1ère clé en Albigeois :

Exercice	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Prévisionnel	2020 Prévisionnel	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	79 683,61 €	141 145,28 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	679 171,11 €	1 800 000,00 €
dont : Subvention d'équipements (chapitre 204)	79 683,61 €	141 145,28 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	679 171,11 €	1 800 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	79 683,61 €	141 145,28 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	679 171,11 €	1 800 000,00 €
dont :							
Autofinancement et emprunt	79 683,61 €	141 145,28 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	679 171,11 €	1 800 000,00 €

Autorisation de programme n°2018-01 : programme d'intérêt général :

Exercice	2018 Réalisé	2019 Prévisionnel	2020 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	20 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €
<i>dont :</i> <i>Subvention d'équipements (chapitre 204)</i>	20 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	100 000,00 €	40 000,00 €	- €	140 000,00 €
<i>dont :</i> <i>Autofinancement et emprunt</i>	20 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €

Autorisation de programme n°2018-02 : construction du centre technique Lebon
(parc auto communautaire) :

Exercice	2018 Réalisé	2019 Prévisionnel	2020 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	22 316,44 €	570 000,00 €	2 229 255,56 €	2 821 572,00 €
<i>dont :</i> <i>opération 002018002 : construction centre technique Lebon</i>	22 316,44 €	570 000,00 €	2 229 255,56 €	2 821 572,00 €
Recettes Prévisionnelles	22 316,44 €	570 000,00 €	2 229 255,56 €	2 821 572,00 €
<i>dont :</i> <i>Autofinancement et emprunt</i>				- €
<i>FCTVA</i>	22 316,44 €	570 000,00 €	2 229 255,56 €	2 821 572,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Autorisation de programme n°2018-03 : construction du centre technique Lebon
(STUR) :

Exercice	2018 Réalisé	2019 Prévisionnel	2020 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	43 393,07 €	1 109 000,00 €	4 333 996,93 €	5 486 390,00 €
<i>dont :</i> <i>opération 012018002 : construction centre technique Lebon</i>	43 393,07 €	1 109 000,00 €	4 333 996,93 €	5 486 390,00 €
Recettes Prévisionnelles	43 393,07 €	1 109 000,00 €	4 333 996,93 €	5 486 390,00 €
<i>dont :</i> <i>Autofinancement et emprunt</i>	43 393,07 €	1 109 000,00 €	4 333 996,93 €	5 486 390,00 €

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER INNOPROD

Autorisation de programme n°2018-04 : Extension hôtel d'entreprises :

Exercice	2018 Réalisé	2019 Prévisionnel	2020 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 300,00 €	400 000,00 €	5 584 700,00 €	5 987 000,00 €
<i>dont : opération 09201801 Extension hôtel d'entreprises</i>	<i>2 300,00 €</i>	<i>400 000,00 €</i>	<i>5 584 700,00 €</i>	<i>5 987 000,00 €</i>
Recettes Prévisionnelles	2 300,00 €	400 000,00 €	5 584 700,00 €	5 987 000,00 €
<i>dont : Autofinancement et emprunt</i>	<i>2 300,00 €</i>	<i>400 000,00 €</i>	<i>5 584 700,00 €</i>	<i>5 987 000,00 €</i>

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 septembre 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la situation de chacune des opérations gérées en ACP,CP,

ADOpte la modification de la répartition des crédits de paiements et des ressources pour chacune des opérations.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL